



CIRCULAIRE DE RENTRÉE – ANNÉE 2026 / 2027

Renseignements administratifs et scolaires de l'école maternelle et primaire

1/ RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Chef d'établissement 1^{er} degré	Mme DEVAUTOUR odvautour@ist78.com ou ÉcoleDirecte
Adjointe de direction	Mme OLMETA jolmeta@ist78.com ou ÉcoleDirecte
Responsable administratif et financier	M. BIZET
Accueil	Mme DUMAST Accueil tous les jours de 8h00 à 18h30 sauf le mercredi de 8h à 12h30 Téléphone : 01.61.08.64.60 E-mail : accueil.ecole@ist78.com Site de l'établissement : www.saintethereserambouillet.fr
Secrétariat école	Mme ROUSSEAU secretariatprimaire@ist78.com ou ÉcoleDirecte Téléphone : 01.61.08.64.76
Comptabilité	Mme CARRÉ, Mme DE PIMODAN comptable@ist78.com ou ÉcoleDirecte Téléphone : 01.61.08.64.66
Équipe éducative	Mme BEGUE, Mme CARRÉ, Mme FERNANDES, Mme HARDOUIN, Mme LANDUREN, Mme LEFÈVRE, Mme PELLERIN, Mme RAULT et Mme VRIGNAUD

Documents à consulter ou à télécharger sur le site :

- **à consulter :**
 - Règlement intérieur école maternelle et primaire
 - Règles de vie
 - Pastorale à l'école
 - **à télécharger et à remettre à l'enseignante de votre enfant dès le 1^{er} septembre :**
 - Fiche de liaison médicale (PAI si besoin)
 - Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)
 - Autorisation de sortie pour CE2, CM1 et CM2
 - Sortie de l'étude du soir au collège pour les CM2
- (Dorénavant, il n'y a plus de fiche d'autorisation de droit à l'image. Pour tout refus, adressez-nous une note manuscrite datée et signée ou un mail sur ÉcoleDirecte)**



2/ RENTREE

La rentrée des classes est fixée au **mardi 1er septembre 2026 à 8h20 pour les classes PRIMAIRES et à 8h45 pour les classes MATERNELLES.**

Les élèves de Petite et Moyenne Section seront accueillis soit le mardi 1er septembre 2026, soit le jeudi 3 septembre 2026, selon la correspondance reçue par les parents début juillet 2026.

3/ HORAIRES HABITUELS

Les jours de cours de la Petite Section au CM2 sont les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h20 à 11h30 et de 13h10 à 16h25.

À 8h00 et à 13h00, les parents déposent les enfants au portail 1bis rue Potocki.

Les maternelles :

- *L'entrée des élèves :*

Seuls les parents de l'école maternelle sont autorisés à accompagner leurs enfants jusqu'à la salle d'accueil (salle 102) entre 8h00 et 8h20.

À 8h20, les enseignantes de maternelle emmènent les élèves dans leur classe.

- *La sortie des élèves :*

Les parents entrent dans l'établissement par le 27 rue Lachaux et vont récupérer leurs enfants :

- pour les GS et les MS/GS : dans la salle de sports,
- pour les PS/MS : dans la salle d'accueil (salle 102),
- pour les PS : dans leur classe (salle 101)

entre 11h30 et 11h45 le matin et entre 16h25 et 16h35 le soir,
et ressortent par le portail de la rue Potocki.

Les primaires :

Les parents des classes du CP au CM1 doivent attendre leurs enfants au portail 1bis rue Potocki entre 11h30 et 11h40 le midi et entre 16h25 et 16h35 le soir.

Les parents des classes de CM2 doivent attendre leurs enfants à l'accueil collège entre 11h30 et 11h40 le midi et entre 16h25 et 16h35 le soir.

Dans tous les cas, les enseignantes sont responsables des sorties et doivent autoriser les enfants à rejoindre leurs parents.

Les élèves demi-pensionnaires ne peuvent exceptionnellement quitter l'établissement pour déjeuner que si les parents le signalent par écrit au plus tard le matin à l'accueil et à l'enseignante via ÉcoleDirecte.



4/ CATÉCHÈSE ET ÉVEIL À LA FOI

Les parcours suivis : Viens, suis- moi (éveil à la Foi) – Dieu avec nous (catéchèse)

En école maternelle et primaire, la catéchèse est assurée par des catéchistes bénévoles. Il y a l'éveil à la Foi en maternelle, CP, CE1 ; et la catéchèse pour les CE2, CM1, CM2.

5/ VIE SCOLAIRE

Pour que se vive le Projet Éducatif de l'établissement, il est demandé à chacun de respecter certaines règles.

Le règlement, les règles de vie et le tableau de comportement sont présentés aux élèves pendant la semaine de la rentrée. Chaque parent doit aller les lire sur le site de l'école.

1 - Dossiers d'évaluation

Les livrets de compétences semestriels sont déposés sur ÉcoleDirecte dans vos Documents.

2 - Absences et retards

Quel que soit le motif (absences, retards, ...) les familles doivent avertir l'Établissement avant 09h00, au 01.61.08.64.60. ou par message sur ÉcoleDirecte à l'attention de l'ACCUEIL ÉCOLE avec l'enseignante en copie.

Les retards doivent rester exceptionnels. Les parents doivent remplir et signer un billet de retard à l'accueil que l'enfant présentera à son enseignante.

Au bout de 3 retards :

- Il faudra attendre 10H, l'heure de la récréation, pour que l'enfant puisse être accepté dans l'établissement, en passant par l'accueil, 27 rue Lachaux.

-Pour le retour après le déjeuner, le portail sera fermé à 13h10. Il faudra attendre 15h pour que l'enfant puisse rejoindre sa classe.

Au-delà de 16h35, les parents devront venir chercher leur enfant à l'accueil de l'école. **L'heure d'étude leur sera facturée.**

Les rendez-vous personnels (médicaux, d'orthodontie, CMPE, etc...) sont à prendre, dans la mesure du possible, en dehors des horaires scolaires.

Nous vous rappelons que les dispenses ponctuelles à la pratique sportive n'entraînent pas l'autorisation d'absence au cours d'E.P.S. Pour les dispenses de longue durée (supérieure ou égale à 2 mois), la décision d'absence au cours appartient au professeur de sport.

3 - Tenue de sport

Chaque élève (sauf en maternelle) doit avoir **une tenue spécifique** (un short, des chaussures de sport, un survêtement)



À l'école primaire : la tenue de sport est réservée seulement les jours où il y a cours de sport.
L'élève peut venir en tenue ce jour-là.
En classe maternelle, pas de tenue spécifique.

Les enfants du primaire ont reçu un T-shirt Sainte Thérèse qu'ils devront obligatoirement porter lors des cours de sport, des sorties sportives et autres évènements à la demande des enseignantes.

Pour les nouveaux élèves, ainsi que ceux de GS passant en CP, la commande se fera à la rentrée.

6/ COMMUNICATION AUX FAMILLES

1 - Documents adressés aux familles

Les certificats de scolarité et les bulletins semestriels sont déposés sur votre espace ÉcoleDirecte à l'onglet « Documents ».

2 - Site internet (www.saintethereserambouillet.fr)

Notre site regroupe des informations permanentes et ponctuelles retraçant la vie de notre établissement.

3 - Informations particulières

En cas d'évènements exceptionnels, vous recevrez l'information par message ÉcoleDirecte, par mail ou par SMS.

7/ RESTAURATION

Pour des raisons pratiques, tous vos enfants seront automatiquement inscrits avant la rentrée scolaire sous le régime ½ pension complète (4 jours par semaine).

Dès le jour de la rentrée et jusqu'au 10 septembre 2026 inclus, vous aurez la possibilité de modifier le régime des jours de cantine de chacun d'eux via votre espace famille sur ÉcoleDirecte.

Vous y accéderez dans la section « Vos informations » sur l'onglet « Votre enfant » ou « Vos enfants » (<https://www.ecoledirecte.com/Famille/FamilleCoordonnees>)

ATTENTION : à partir du 11 septembre 2026, vous n'aurez plus accès à cet espace.
Les jours choisis serviront de base à la facturation annuelle de cantine.

Nous vous rappelons que les jours de demi-pension fixés en début de trimestre ne sont pas modifiables.

Les repas pris en dehors de ces jours contractuels sont considérés comme repas occasionnels assortis d'un règlement par carte bleue sur ÉcoleDirecte section « Paiements en ligne », à régler au plus tard 48h après consommation.

Tout retard de paiement sera facturé avec 5€ de frais de gestion.



Nous délivrerons à chaque élève une carte assurant le contrôle des passages.
Cette carte, remise aux élèves pour l'entrée au restaurant, doit être gardée en bon état.

Toute carte perdue, détériorée ou illisible sera refaite et facturée 10€ (payable en CB uniquement via ÉcoleDirecte).

Pour les remboursements des repas en cas de maladie, ceux-ci ne sont remboursés forfaitairement que sur présentation d'un certificat médical et à partir de 4 jours consécutifs d'absence.

8/ ETUDE/GARDERIE MATERNELLE-PRIMAIRE

Pour inscrire vos enfants à l'étude/garderie du soir, nous vous demandons dès le jour de la rentrée des classes et jusqu'au 10 septembre 2026 inclus, de vous connecter via votre espace famille sur ÉcoleDirecte dans la section « Vos informations » puis « votre enfant » ou « vos enfants » (en fonction du nombre d'enfants scolarisés), (<https://www.ecoledirecte.com/Famille/FamilleCoordonnees>), afin d'inscrire chacun de vos enfants en cochant le(s) jour(s) choisi(s).

**ATTENTION : à partir du 11 septembre 2026, vous n'aurez plus accès à cet espace.
Les jours choisis serviront de base à la facturation annuelle d'étude/garderie.**

Nous vous rappelons que les jours d'étude/garderie fixés en début de trimestre ne sont pas modifiables.

Les études et garderies occasionnelles en dehors des jours contractuels seront payables par carte bleue via ÉcoleDirecte au plus tard 48h après le passage au prix de 7€.
Tout retard de paiement vous sera facturé avec 5€ de frais de gestion.

Veuillez également noter que 5€ supplémentaires seront facturés par jour pour les élèves inscrits à l'étude/garderie jusqu'à 18h30 quand un retard de plus de 10 minutes non justifié et répétitif sera signalé.

Les parents attendront leurs enfants à l'accueil du 27 rue Lachaux.
La responsable de l'accueil appellera les surveillants pour que les enfants puissent les y rejoindre.

9/ FACTURATION

L'institution Sainte Thérèse établit une facture annuelle et fonctionne principalement sur un système de prélèvement.

3 modes de règlement sont possibles :

- Prélèvement :
 - **mensuel** effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin (9 mois),
 - **trimestriel** effectué à échéance les 15 octobre, 15 janvier et 15 avril.



- Carte bleue :

Païement en ligne sur ÉcoleDirecte à échéance les 15 octobre, 15 janvier et 15 avril.

- Chèques ou espèces

Païement à échéance les 15 octobre, 15 janvier, et 15 avril.

Païement en espèces : selon le décret n°2015-741 du 24 juin 2015 pris pour l'application de l'article L.112-6 du code monétaire et financier, nous ne pouvons pas accepter le paiement en espèces au-delà de 1000€ par facture annuelle.

Pour la comptabilité, afin que le nombre de repas soit identique chaque trimestre, en tenant compte des journées pédagogiques et autres journées telles que voyages et stages, les trimestres sont découpés comme suit :

1er trimestre comptable :	du 1er septembre 2026 au 4 décembre 2026
---------------------------	--

2e trimestre comptable :	du 5 décembre 2026 au 26 mars 2027
--------------------------	------------------------------------

3e trimestre comptable :	du 27 mars 2027 au 2 juillet 2027
--------------------------	-----------------------------------

Pour la contribution des familles, tout trimestre commencé est dû.

Voyages et sorties

Tous les voyages et sorties vous seront directement facturés et intégrés à votre échéancier de paiement.

APEL

L'Institution inclut dans sa facturation, l'adhésion à l'Association des Parents d'Elèves (APEL) par une cotisation de 23€ pour l'année par famille.

Si vous ne souhaitez pas y adhérer, veuillez-nous le signaler entre le 1^{er} et le 10 septembre prochain par mail ÉcoleDirecte adressé à la comptabilité.

10/ ASSURANCES

L'Assurance Individuelle Accident, qui couvre les dommages corporels **subis** par l'enfant, est souscrite globalement pour tous les élèves et couvre les stages, les sorties...

Elle ne prend pas en compte la perte ou le vol d'objets personnels (calculatrice, vélo, portables, etc...).

Nous rappelons que les familles doivent vérifier qu'elles ont bien souscrit une assurance en Responsabilité Civile, qui couvre les dommages **causés** par l'enfant.

Les déclarations d'accident sont à faire auprès du responsable administratif et financier dans les 48 heures en utilisant l'adresse mail suivante : accidents@ist78.com, et si besoin en appelant le 01.61.08.64.62.



11/ DATES IMPORTANTES

1- Calendrier des congés 2026-2027 :

	Date de fin des cours	Date de reprise
Toussaint	Vendredi 16 octobre 2026	Lundi 2 novembre 2026
Noël	Vendredi 18 décembre 2026	Lundi 4 janvier 2027
Hiver	Vendredi 5 février 2027	Lundi 22 février 2027
Printemps	Vendredi 2 avril 2027	Lundi 19 avril 2027
Été	Vendredi 2 juillet 2027	

Le départ en vacances s'entend « après la classe » et le retour s'entend « au matin ».

- Le **lundi 2 novembre 2026** sera libéré pour les enfants pour journée formation pédagogique des enseignants
- Pont de l'Ascension 2027 :**
 - Fin des cours : mardi 4 mai 2027 après les cours
 - Jour de reprise : lundi 10 mai 2027 au matin
(le vendredi 7 mai 2027 est donné par l'Éducation Nationale)

2- Réunions parents de septembre 2026 :

PS	Jeudi 24	18h
PS/MS	Vendredi 4	18h
MS/GS	Jeudi 10	18h
GS	Vendredi 11	18h
CP	Mardi 22	18h
CE1	Vendredi 18	18h
CE2	Mardi 15	18h
CM1	Mardi 17	18h
CM2	Lundi 14	18h

3- Messes de l'école :

- De rentrée :
vendredi 11 septembre 2026 à 10h15
- De l'Avent :
mardi 1er décembre 2026 à 10h30
- De la Résurrection :
mardi 30 mars 2027 à 10h30
- De fin d'année :
vendredi 25 juin 2027 à 15h30

4- Autres dates à retenir :

- 3/09/26 : photos de classe (*sauf PS et PS-MS*) et photos fratries de 16h30 à 18h
- 18/09/26 : photos de classe des PS et PS-MS
- 8/10/26 à 19h : Réunion d'information pour la 1ère Communion
- du 16 au 20/11/26 : Festival du Livre
- 5/12/26 : Fête de l'IST
- 4/03/27 : Carnaval
- 18/03/27 : Concours Kangourou des CM1 et CM2
- 18/05/27 de 16h45 à 18h30 : Portes Ouvertes de l'École
- 26/05/27 : Retraite 1ère Communion
- 12/06/27 à 10h : Célébration 1ère Communion à St Lubin
- 22/06/27 : Spectacles de théâtre des CE1 et CM2
- 25/06/27 : Fête de l'École
- 1/07/27 : Fête du Sport des Primaires